



RÈGLEMENT XTERRA

TRIATHLONS

Vendredi 11 mai 2018



1. NATATION (TRI ÉLITE : 1500m / FUN TRI : 250m)

1a) Tenues :

Les combinaisons sont autorisées si la température de l'eau mesurée le jour avant l'événement et confirmée le jour de l'événement est inférieure à 22°, ce qui est forcément extrêmement rare en Polynésie. Le port d'une sur-tenue est interdit, seul le port du maillot de bain ou d'une tri-fonction est autorisé.

1b) Bouées :

Tout athlète coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'athlète ne pourra respecter cette règle ou s'y refusera la disqualification sera prononcée.

1c) Natation générale :

Palmes et autres aides à la natation ne sont pas autorisées.

1d) Bonnets de natation :

Les organisateurs fournissent des bonnets de bain qui doivent être portés par tous les concurrents pour la sécurité dans l'eau.

2. VTT (TRIATHLON ÉLITE : 32 km – FUN TRI : 6 km)

2a) Code de la route :

Les triathlètes doivent avant tout respecter le code de la route. Seuls des vélos tout terrain (VTT) sont autorisés pour participer à la course (vélos de cyclocross interdits). Aucun guidon de course ou de type « aéro » n'est autorisé. Tous les vélos doivent avoir des roues de 26 à 29 pouces. Des barres d'extension ou poignées du guidon ne peuvent excéder 12,7 cm (5 pouces).

2b) Matériel :

Les concurrents doivent accomplir toute la course sur le même vélo sur lequel la course a été commencée. Un coureur doit apporter son vélo jusqu'à la zone de transition pour être autorisé à continuer.

2c) Dépassement :

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement en disant « XTERRA ». Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible. Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

2d) Drafting :

Le drafting n'est pas autorisé sur la course (même si ce sera compliqué d'en faire au vu du parcours). C'est juste une question d'éthique.

2e) Les numéros de vélo

Ils doivent se situer sur le guidon, visible depuis l'avant. Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Le casque doit être attaché avant de prendre le vélo et ce jusqu'à la dépose de ce dernier. Il n'est pas autorisé de monter sur son vélo dans la zone de transition.

3. COURSE-A-PIED (TRIATHLON ÉLITE : 10 km – FUN TRI : 2,8 km)

3a) Les dossards

Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

3b) L'assistance technique ainsi que l'accompagnement est interdit.

4. RÈGLES GÉNÉRALES DE LA COURSE

4a) Les règles sont censées être connues ; l'ignorance de celles-ci ne sera pas prise en compte comme excuse.

4b) Il incombe au coureur de maintenir une hydratation adéquate. L'organisateur fournira du ravitaillement sur les parcours de vélo et course à pied.

4c) Raccourcis :

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci.

4d) Assistance extérieure :

Une assistance extérieure limitée n'est autorisée que de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve.

4e) Comportement :

Faute ou tricherie pendant la course, un comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage abusif sont motifs de disqualification.

4f) Réclamations :

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'oui-dire ».

4g) Divers :

Aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition. Exemples : pas de casques audio, lecteurs de cassettes, lecteurs CD, lecteurs MP3 ou radios peuvent être portés.

4h) Temps limites :

Le temps de coupure limite se situe à la transition VTT-course à pied (T2). Tous les athlètes doivent arriver au T2 en moins de 4h40 heures du départ de la course. Dans certains cas particuliers, l'arbitre-en-chef peut modifier l'heure limite de coupure.

4i) Athlètes professionnels :

Les athlètes professionnels licenciés peuvent participer au TRIATHLON NATURE XTERRA et gagner des « prize money ». Toute personne voulant participer en tant qu'élite ou professionnel doit fournir la preuve qu'elle a été acceptée en tant que professionnel reconnu par le Team Unlimited / XTERRA et contrôlée par le VSOP. L'athlète doit présenter une carte valable marquée clairement et lisiblement. Sans la preuve d'être titulaire d'une licence professionnelle, aucun athlète ne peut concourir dans la catégorie Pro/Elite. Sont aussi autorisés à concourir en tant qu'élite ou professionnel les athlètes olympiques non-licenciés du cyclisme, de la natation et de la course. Si un athlète non licencié estime qu'il est qualifié, celui-ci doit faire la demande au Directeur de course afin d'obtenir une autorisation. Le directeur de course peut, à sa discrétion, permettre à un athlète de participer en tant que Pro/Elite.

5. ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Les règles et règlements de la course sont publiés sur le site www.xterratahiti.com, ainsi que sur celui de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FITri). Dans le cas de la nécessité d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans les règlements ou par les réglementations de fédération, la décision du Directeur général de la course sera finale.

6. SANCTIONS

- Avertissement verbal : La faute est sur le point d'être commise : coup de sifflet
- Carton jaune : « Stop & Go » (2mn pour le TRI ÉLITE et 1mn pour le FUN TRI)
- Carton rouge : - La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre = Disqualification – Arrêt de la course

7. SÉCURITÉ

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Médecin, de Secouristes (FSPF), Plongeurs, Sapeurs-Pompiers et Agents de la Commune de Moorea. Ils seront équipés de bateaux de sauvetage et ambulances. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

8. ÂGE POUR PARTICIPER

Selon le règlement de la FITri, l'âge minimum requis pour participer au XTERRA Tri (1,5 / 32 / 10) est de **20 ans** (dans l'année). Seule une dérogation du Directeur Technique de la FITri permettra à de plus jeunes triathlètes de s'aligner sur ce parcours, **dans la limite de 15 ans**.

Pour le **FUN Tri**, l'âge minimum requis est **12 ans**.

9. IMAGE

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou ayant droit à utiliser son image, sa voix et prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support dans le monde entier par tous les moyens connus et inconnus à ce jour et ceci pour une durée illimitée.

Protégeons notre belle nature.